

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/114

Approbation de l'offre de l'accord-cadre n°2024-S-03 AC « Mise à disposition d'une navette électrique avec conducteur »

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

**Présents** : F. ARNOULD – R.M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZUILI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI – J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que l'accord-cadre concerne un service de transport urbain privé gratuit par navette électrique permettant de desservir l'ensemble des services publics et des points d'intérêts publics dans le domaine social, culturel, sportif et associatif de la commune. Il comprend la mise à disposition des chauffeurs du véhicule,

Vu la délibération n°2020/07 du 10 février 2020, portant approbation du contrat « Mise à disposition d'une navette électrique socio-culturelle avec conducteur à Grans » avec le groupement Union des Transporteurs de Provence, ledit contrat arrivant à échéance,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence relatif à l'accord-cadre visé en objet, publié sur le profil acheteur

le 22 avril 2024 et paru : au BOAMP le 19 avril 2024 avis n°24-47149, au JOUE le 19 avril 2024 référence n° 238890-2024 et sur Marchés Online le 23 avril 2024 Réf. n°AO-2418-0908,

Vu les articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à -5 du code de la commande publique,

Vu les 30 dossiers de consultations téléchargés et les 2 offres remises,

Vu l'analyse faite par le pouvoir adjudicateur,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité de la commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2024 concernant l'attribution de cet accord-cadre,

Considérant que l'entreprise désignée ci-dessous propose à l'assemblée l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

☞ Approuve l'accord-cadre détaillé ci-dessous et tous les documents s'y rapportant :

MISE À DISPOSITION D'UNE NAVETTE ÉLECTRIQUE AVEC CONDUCTEUR	
Attributaire	SAS SNT SUMA (Mandataire du groupement) 13340 ROGNAC
Montant maximum annuel HT	200 000,00 €
Montant maximum annuel TTC (TVA 20%)	240 000,00 €
Soit TTC en toutes lettres	Deux cent quarante mille euros toutes taxes comprises

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 4 juillet 2024**

République Française

-----  
**MAIRIE DE GRANS**-----  
(Bouches-du-Rhône)-----  
Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**N° 2024/114**

Approbation de l'offre de  
l'accord-cadre  
n°2024-S-03 AC  
« Mise à disposition d'une  
navette électrique avec  
conducteur »

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : F. ARNOULD – R.M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS  
P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET  
– D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-  
SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZUILI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI  
– J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL  
G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

- ☞ Dit que le présent accord-cadre est conclu pour une période de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse sans que celui-ci ne puisse excéder 4 ans à compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution des prestations.
- ☞ Dit que les crédits nécessaires au budget primitif,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,  
Lise D'ALES-BOSCAUD

